



Projet «Promouvoir le mix énergétique et développer les énergies renouvelables »
Commune de Châteaurenard Bouches-du-Rhône (13)

La ferme photovoltaïque de Châteaurenard

Contexte

Grâce à une étude de gisement solaire, la commune de Châteaurenard a appris qu'elle possédait sur son territoire un potentiel en énergie solaire disponible de 1 500 kWh/m². Elle a donc décidé de mettre à profit cette ressource inépuisable à travers un projet de ferme photovoltaïque. Celle-ci se situera sur une ancienne décharge de gravats et sur d'anciens vergers en friches, considérés comme zone inondable, et donc inconstructible. Son développement sera pris en charge par la Compagnie du Vent, une filiale d'ENGIE.



Acteurs du projet

Organisme	Contact
Service développement durable de la commune de Châteaurenard	Tél. : 04 90 24 35 35 Email developpementdurable2@chateaurenard.com
La Compagnie du Vent	Le Triade II – Parc d'activités Millénaire II 215, rue Samuel Morse – CS 20756 34967 MONTPELLIER CEDEX 2 Tél. : 04 99 52 85 15 – Fax : 04 67 15 09 39 Email : contactpv@compagnieduvent.com
Voltec Solar, fabricant de panneaux solaires	1, rue des Prés 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE Tél. : 03 88 49 49 84 Email : info@voltec-solar.com

Les objectifs

Ce projet vise à contribuer localement aux objectifs fixés par le Schéma Régional Climat Air Energie en matière de développement des énergies renouvelables.



Le projet et ses résultats

Lancé en octobre 2008, ce projet a abouti à la mise en service de la ferme en février 2014. Constituée de 25 410 panneaux de silicium polycristallin, l'installation couvre une surface de plus de 4 ha. Elle fournit 10 500 MWh par an, soit la consommation électrique annuelle, hors chauffage et eau chaude



sanitaire, de 7 000 personnes, c'est-à-dire environ 40% de la population de Châteaurenard. Cette production représente également une économie annuelle de plus de 9 300 tonnes de CO₂ par rapport à une centrale au fioul.

De plus, dans l'optique de faire découvrir l'installation et la technologie photovoltaïque aux habitants et aux touristes, la commune de Châteaurenard a créé un sentier pédagogique à travers la ferme avec des panneaux explicatifs.

Le « + » du projet

Le plus de ce projet est le choix qui a été fait de localiser le parc solaire sur une ancienne décharge inconstructible et de permettre ainsi la réhabilitation, et la valorisation, d'un site dégradé, la dépollution de ce dernier étant l'une des conditions à l'obtention du marché. La commune de Châteaurenard accomplit de cette façon deux réalisations en une seule opération : déployer les énergies renouvelables sur son territoire, tout en réhabilitant une parcelle de sa commune.

Projets similaires au sein de la Région

- Parc solaire au sol Urbasolaire des Sauvaires à Gardanne (13) installé sur 17 ha d'anciens terriils permet la production de 12 400 MWh (équivalent à la consommation annuelle de 4 509 foyers) et d'éviter l'émission de 4 179 tonnes de CO₂ par an.